

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE DU vendredi 19 décembre 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 décembre 2008 à 18 heures, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion : Mesdames BIHANIC Thérèse-Marie – LECURU Nathalie – HOMMERIN Eliane.

Messieurs MIDAVAIN Jean-Marc – ROUSSEL Régis – DUFOUR Ambroise – BARDIAUX Jean-Michel – DAMS Gonzague – MALAQUIN Alain – HERBIN Gérard – DUROSIER Albert DUMONT Jean-Philippe.

Absents excusés : M. SILVAIN Vincent donne pouvoir à M. LOUBERT Michel.
Mme SUM Michèle donne pouvoir à M. MIDAVAIN Jean-Marc.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire une minute de silence suite au décès de M. Michel CARON, ancien Maire de Bouchain.

- Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 24/10/08.
- M. BARDIAUX Jean-Michel est désigné secrétaire de séance.
- Suite au vol des portails de la salle « Gilbert Jésus » et du cimetière communal, nous avons reçu les devis des Sociétés « DM Menuiserie » d'Emerchicourt, « Escaudibois » d'Escaudain et « Alain Lefebvre fermetures » de Féchain.
 - Après étude, la proposition de la Société « Escaudibois » d'Escaudain est retenue.
Approuvé à l'unanimité.
 - Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la proposition présentée par M. Philippe JOSEPH, assureur de la commune qui est en mesure de régler la somme de 7461 €, à l'effet de remplacer les portails volés.
Approuvé à l'unanimité.
- Actuellement, l'accès de la mairie est problématique pour les handicapés.
 - Le déplacement du poste de transformation de la Mairie peut être envisagé afin que l'entrée de la mairie soit accessible aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire présente le devis d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF).
 - Une autre solution est évoquée, la construction d'une nouvelle mairie qui disposerait de toutes les nouvelles normes en vigueur. Le Conseil Municipal, après avoir débattu sur le sujet, souhaite qu'il soit soumis de nouveau à réflexion.
- Un appel d'offres va être passé afin d'établir le contrat d'entretien et de rénovation du réseau d'éclairage public : préparation du cahier des charges pour la mise en place d'un marché de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public suite à l'audit de la société Satelec. Monsieur le Maire est chargé de la recherche d'un Maître d'œuvre.

- L'Association de Parents d'Elèves demande la pose d'une boîte aux lettres et d'un panneau d'affichage. Dans le cadre des actions en faveur des enfants de l'école « Louis Aragon », elle souhaite réaliser une vente de pizzas et demande l'autorisation.
 - La pose d'une boîte aux lettres et d'un panneau d'affichage est **adoptée à l'unanimité**.
 - Dans un souci d'hygiène et de sécurité, la vente de pizzas ne peut être autorisée.

- Afin d'équiper la salle de réunions qui jouxte la médiathèque ainsi que la réserve « Ecole » de la salle de sports et l'atelier garage, il est nécessaire de procéder à l'achat d'armoires et d'étagères. Monsieur le Maire est mandaté pour cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- L'ordinateur de l'accueil de la mairie étant défectueux, il est nécessaire de le remplacer. Monsieur le Maire est mandaté pour cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

- Suite à la convention passée avec l'Association ALAPAGE, afin de faire bénéficier les enfants de la commune d'un accueil, les mercredis, samedis et pendant les petites et grandes vacances, ce à partir du 1^{er} janvier 2009, il est nécessaire de créer une régie. M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette création. Une régie devra être créée également pour le centre aéré.

Approuvé à l'unanimité.

- Dans son courrier du 27 novembre 2008, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) demande à la commune si elle souhaite prendre en charge tout ou partie de la participation de 10,50 € pour les cartes RMI qui seront délivrées aux habitants de la commune. Le Syndicat informe que les critères d'attribution restent inchangés pour l'année 2009.

Approuvé à l'unanimité.

- Dans son courrier du 27 novembre 2008, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) demande à la commune si elle souhaite prendre en charge tout ou partie de la participation de 40 € pour les cartes Or qui seront délivrées aux personnes âgées de la commune. Le Syndicat informe que les critères d'attribution restent inchangés pour l'année 2009.

Approuvé à l'unanimité.

- Dans son courrier du 27 novembre 2008, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) demande à la commune si elle souhaite prendre en charge tout ou partie de la participation de 3,50 € pour les cartes Job qui seront délivrées aux habitants de la commune. Le Syndicat informe que les critères d'attribution restent inchangés pour l'année 2009.

Approuvé à l'unanimité.

- La fréquentation des services périscolaires, restauration et accueil, est en constante augmentation. Vu la capacité d'accueil des bâtiments et dans un souci de sécurité, ne serait-il pas souhaitable de prendre des dispositions afin de limiter l'accès à ces services ? La question est posée à l'Assemblée qui souhaite réfléchir d'avantage sur le sujet.
- Actuellement le tarif de l'accueil périscolaire est identique pour une fréquentation d'une demi-journée ou d'une journée, c'est-à-dire de 1 €. Ce tarif est inchangé depuis la création du service, en 2002. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur une éventuelle modification, en prenant compte de la situation actuelle. Après discussion, l'Assemblée ne désire pas prendre de décision dans l'immédiat et demande un temps supplémentaire pour la réflexion.

- Afin de pourvoir à l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de mettre en place des contrats aidés, C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). La création de deux contrats d'Accompagnement dans l'Emploi est **approuvée à l'unanimité**.
- Embauche de Mme DUFOSSÉ Joëlle, détermination du type de contrat à mettre en place et du nombre d'heures à effectuer. Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que Mme DUFOSSÉ Joëlle sera embauchée à temps non complet, comme agent stagiaire. Son temps de travail hebdomadaire sera de 22 heures.
- Monsieur le Maire souhaite de nommer un référent « bâtiments communaux ». Il propose M. HERBIN Gérard, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** cette nomination et l'intéressé l'accepte.
- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au bris d'un candélabre d'éclairage public, survenu dans la commune, rue Albert Lévêque, le 18 décembre 2007, Monsieur Philippe JOSEPH, assureur de la commune est en mesure de régler la somme de 1200,43 € afin de procéder aux réparations des dégâts.

Approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire présente les notes de frais émanant de la Société de Défense des Animaux, relatives à la prise en charge des animaux errants dans la commune pendant les heures d'ouverture de la fourrière et en dehors des heures d'ouverture. Les notes de frais sont **approuvées à l'unanimité**.
- Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée qu'il existe un nouveau dispositif de financement pour l'extension et le renforcement des réseaux publics de distribution d'eau et d'énergie. Si la commune souhaite appliquer ce dispositif, il est nécessaire d'instituer la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le mardi 23 décembre 2008, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le mardi 23 décembre 2008

Le Maire.
Michel LOUBERT.